

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
Réunion du Conseil Municipal de la Commune de
LA BOUILLIE

Séance du 25 mai 2023 à 20h00

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Date de la convocation : 17 mai 2023

Présents : Pascal LEBRETON, Dominique CHRÉTIEN, Lidwine SIMEON, Nadine BLANCHARD, Béatrice BOURGAULT, Olivier LE PROVOST, Josiane BOURGAULT, Danièle GESREL, Ludovic BRICHORY, Laurent GUYOMAR, Nathalie HUON

Absents représentés : Jean-Claude LEFEBVRE par Pascal LEBRETON, Jean-Luc BARBEDIENNE par Lidwine SIMEON, Murielle SIVÉ par Dominique CHRÉTIEN

Absent : Anne GOURANTON

Secrétaire de séance : Laurent GUYOMAR

Objet de la délibération :

2023-023 - 1.1 – Création d'un commerce – Boulangerie, épicerie. Choix de l'architecte.

Monsieur le maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 13 mars 2023 pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'une boulangerie - épicerie.

Une proposition a été déposée. Suite à l'analyse de l'offre effectuée par l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités), la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'architecte Loïc JUGUET de Lamballe avec un taux de rémunération de 7.96%, soit une rémunération provisoire de 32 636.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'architecte Loïc JUGUET et autorise Monsieur le maire à signer le marché et tout document y afférent.

Décision : Adopté à l'unanimité
